

## BUSARDS

# 2020, une bonne année pour la reproduction

> La présence de campagnols en nombre devrait favoriser les nichées. Mais il faudra faire preuve de beaucoup de vigilance lors des moissons sur la présence d'œufs ou de poussins non volants sur les parcelles.

L'année 2020 se présente comme prometteuse pour la reproduction des busards dans la région, en raison de la présence de campagnols. Mais il y a des risques pour les nichées. En effet, les conditions automnales et hivernales ont gêné les semis de blé, et l'orge était suffisamment développée au printemps pour attirer les adultes nicheurs. Lors des moissons qui seront précoces, les agriculteurs sont invités à être vigilants sur la présence de poussins non volants ou d'œufs pas encore éclos dans leurs parcelles.

## Une aide indispensable des agriculteurs

Les moissons (et dans une moindre mesure les fauches ou le broyage des jachères) sont la principale cause de déclin des busards. Depuis plus de 20 ans, des actions de protection des nichées

## TROIS ESPÈCES PRÉSENTES EN CHARENTE-MARITIME

Trois espèces sont présentes dans le département, chacune ayant la particularité de nicher au sol, dans les milieux ouverts.

Le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) niche principalement dans les landes, les coupes et les clairières forestières et, de plus en plus fréquemment dans les zones cultivées.

Le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) s'installe de préférence dans les zones humides ouvertes (roselières, végétation de bords de fossés...) et dans les cultures.

Le busard cendré (*Circus pygargus*) niche en petites colonies, en général dans les cultures et tout particulièrement dans les céréales (blé, orge). C'est l'espèce la plus menacée par les moissons, car elle est migratrice et niche en moyenne plus tardivement. Ainsi dans la plupart des cas, les jeunes ne sont pas encore volants au moment de la moisson.



Un nid de busard cendré.

sont mises en œuvre par la LPO. Dès avril-mai, des prospections en voiture permettent de repérer les adultes. À partir de la mi-mai, une observation systématique des sites de cantonnements est entreprise afin de localiser les nids. Après un passage de proie par le mâle et le retour au nid de la fe-

melle, l'alignement d'un repère dans le champ, ou à l'horizon, permet de localiser l'emplacement du nid au sein de la parcelle agricole. Dès qu'un nid probable est repéré, l'exploitant de la parcelle est recherché et contacté. En fonction de l'avancement de la reproduction et de la culture en place, et toujours avec l'accord de l'agriculteur exploitant, la protection de la nichée est envisagée ou non.

Plusieurs méthodes peuvent être employées. Dans le cadre de la protection *in situ* (sur place), les nids sont protégés le plus tardivement possible en fonction des dates de moissons. Avec l'accord de l'agriculteur plusieurs méthodes sont applicables : pose de cage traîneau (méthode de protection privilégiée) limitant la dispersion et la prédation des poussins, matérialisation du nid

par pose de jalons et conservation d'un carré de céréales (2x2m au minimum), avec ou sans pose d'un grillage, déplacement du nid avant la moisson dans une autre parcelle proche (tournesol par exemple, ou autre céréale plus tardive) si celui-ci est situé en bordure de la parcelle.

En dernier recours, un transfert vers un centre de soin peut être envisagé. Pour des nichées beaucoup trop tardives et/ou en présence d'œufs ou de très jeunes poussins au moment de la moisson, les jeunes ou les œufs sont transportés au Centre de Soins UNCS de Saint-Denis-du-Payré, en Vendée.

## 118 envols de poussins protégés en 2019

En 2019, une prospection a été menée sur le Marais poitevin et la plaine d'Aunis, le site de la plaine de Néré à Bresdon et le secteur

d'Antezant-la-Chapelle.

L'action de prospection a permis de localiser 123 nids dont 69 de busard cendré, 21 de busard Saint-Martin et 26 de busard des roseaux. Ce sont 247 jeunes toutes espèces confondues qui se sont envolés dont 159 de busard cendré, 35 de busard Saint-Martin et 53 de busard des roseaux. L'action de protection a permis l'envol de 104 poussins *in situ* et 14 en centre de soins. Cela représente près de 48 % des jeunes à l'envol sur les zones étudiées. La protection des nichées en milieu agricole reste donc essentielle pour la conservation des populations de busards.

MARTINE GÉRON  
CHAMBRE D'AGRICULTURE 17-79

Si vous observez un couple ou trouvez un nid, appelez la LPO au 05 46 50 92 21 ou le GODS au 05 49 09 24 49.



Exemple de dispositif de protection de nid en plein champ.

Crédit photo : Élixa Davieud

Crédit photo : Fabien Mercier